



**Étaient présents** : Mrs Germain GIROUARD, Bernard TURPAULT, Florent BARANGER, Grégoire AUGERON, Mmes Catherine CLAIRVILLE, Brigitte FRIZON, Nadia MOINE, Maryline MARTIN, Bénédicte DELORME, Alyssia BOUTET

**Était Absent représenté** : Mr MARILLEAU Wilfried

**Conseiller supplémentaire** : Mr Daniel BOTTON

A été nommé comme **Secrétaire de séance** : Mme BOUTET Alyssia

Lors de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 les décisions suivantes ont été prises :

Monsieur Bernard TURPAULT étant le plus âgé des membres présents ouvre la séance.

### **Approbation du Procès-verbal du 25 février 2026**

Observation de Mr TURPAULT : sur le vote des taux 2026, il convient de corriger 2 personnes n'avaient pas voté POUR. (1 contre et 1 abstention)

### **Election du Maire**

Résultat de l'élection du maire au 1<sup>er</sup> tour : Mr Germain GIROUARD avec 11 voix.

### **Nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire Germain GIROUARD propose 3 adjoints

Vote : **3 Adjoints** Nombre de voix : **8**

Vote : **2 Adjoints** Nombre de voix : **3**

### **Election des adjoints :**

Résultat des adjoints au 1<sup>er</sup> tour :

Florent BARANGER 1<sup>ER</sup> Adjoint avec 9 voix

Bénédicte DELORME 2<sup>ème</sup> Adjointe avec 9 voix

Bernard TURPAULT 3<sup>ème</sup> Adjoint avec 9 voix

### **Lecture de la charte de l' élu**

#### **1 – Indemnités de fonction des adjoints**

Le Maire rappelle que les fonctions d' élu sont gratuites mais peuvent donner lieu à indemnités, conformément au Code général des collectivités territoriales.

La commune comptant 222 habitants, le conseil municipal doit fixer les indemnités des adjoints, dans la limite de l'enveloppe maximale légale.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de fixer, à compter du 20 mars 2026, l'indemnité de chaque adjoint (1er, 2e et 3e) à **3,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique** ;
- de respecter l'enveloppe indemnitaire maximale prévue par la loi ;
- de prévoir une revalorisation automatique selon l'évolution du point d'indice ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal ;
- d'annexer un tableau récapitulatif des indemnités.

Fonction	Nom et Prénom	Taux (%) de l'indice brut terminal	Indemnité mensuelle brute (€)
Maire	<b>G. GIROUARD</b>	28.10%	1 155.02 €
1er adjoint	<b>F. BARANGER</b>	3.7%	152.09 €
2e adjoint	<b>B.DELORME</b>	3.7%	152.09 €
3e adjoint	<b>B.TURPAULT</b>	3.7%	152.09 €

**Vote à bulletin secret : 6 pour – 5 contre**

## **2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le conseil municipal décide de **déléguer au maire, pour toute la durée du mandat**, un certain nombre de compétences afin de faciliter la gestion courante de la commune.

Ces délégations concernent notamment :

- la gestion des biens communaux (affectation, ventes limitées),
- les marchés publics et contrats,
- les locations (jusqu'à 12 ans),
- les assurances,
- les régies comptables,
- les concessions de cimetière,
- l'acceptation de dons sans conditions,
- certaines décisions en matière d'urbanisme et d'expropriation.

Le maire devra **rendre compte régulièrement au conseil municipal** des décisions prises dans ce cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, **un adjoint pourra exercer ces délégations.**

## **3- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SIEDS**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SIEDS,

Considérant que la commune de **MARNES** est adhérente au SIEDS,

Considérant que le SIEDS est un syndicat mixte fermé composé des communes ainsi que des huit EPCI à fiscalité propre du département des Deux-Sèvres,

Considérant que le SIEDS est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le département des Deux-Sèvres,

Considérant que conformément à l'article 7.1.1 des statuts du SIEDS, chaque commune adhérente désigne un représentant titulaire (et un représentant suppléant) qui représentera la commune au sein du collège électoral de son territoire dénommé conseil de territoire d'énergie (CTE) et sera chargé :

- I. d'élire les délégués au sein du comité syndical du SIEDS selon les règles définies dans les statuts du SIEDS,
- II. de représenter la collectivité au sein de l'assemblée générale du SIEDS.

Considérant que le mandat de ces représentants prend fin en même temps que celui des membres du conseil municipal dont il est issu ;

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT précise qu'« à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire »,

Considérant que les communes du syndicat mixte fermé ne pourront désigner comme représentants que des membres de leurs conseils municipaux,

Le Maire propose ainsi aux membres du conseil municipal :

Article 1 : de désigner pour la commune au sein du SIEDS les personnes suivantes :

- Représentant titulaire : ..... **BARANGER Florent**
- Représentant suppléant : ... **MARILLEAU Wilfried**

Article 2 : de prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux services de l'Etat, à notifier la présente délibération au SIEDS.

*Après délibération, le Conseil Municipal décide de désigner :*

- Mr **BARANGER Florent** – Représentant titulaire
- Mr **MARILLEAU Wilfried** – Représentant Suppléant.

#### **4 - DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTS SYNDICATS**

SYDICAT DE LA VALLEE DE LA DIVE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr <b>GIROUARD Germain</b> – Maire</li><li>- Mr <b>BARANGER Florent</b> – 1<sup>er</sup> Adjoint</li></ul>
SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr <b>GIROUARD Germain</b> – Maire</li><li>- Mr <b>TURPAULT Bernard</b> - 3<sup>ème</sup> Adjoint</li></ul>
SIVU RPI LES 5 VILLAGES	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr <b>GIROUARD Germain</b> – Maire</li><li>- Mme <b>DELORME Bénédicte</b></li><li>- Mme <b>BOUTET Alyssia</b></li></ul>
SIEDS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr <b>BARANGER Florent</b></li><li>- Mr <b>MARILLEAU Wilfried</b></li></ul>
SYNDICAT EAUX DE VIENNE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr <b>TURPAULT Bernard</b></li><li>- Mme <b>MARTIN Maryline</b></li></ul>
REFERENT DEFENSE – PROTECTION CIVILE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr <b>BARANGER Florent</b></li></ul>
REFERENT SECURITE ROUTIERE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme <b>MARTIN Maryline</b></li></ul>

## 5 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

### **Liste AGIR POUR UN VILLAGE DYNAMIQUE**

Sont candidats au poste de **titulaires** :

**M. BARANGER Florent**  
**Mme DELORME Bénédicte**  
**M. TURPAULT Bernard**  
**Mme MOINE Nadia**  
**Mme BOUTET Alyssia**

Sont candidats au poste de **suppléants** :

**M. AUGERON Grégoire**  
**M. MARILLEAU Wilfried**  
**Mme MARTIN Maryline**  
**Mme CLAIRVILLE Catherine**  
**Mme FRIZON Brigitte**

Sont donc désignés en tant que :

Président : **Mr Germain GIROUARD, Maire.**

Membres titulaires :

**M. BARANGER Florent**  
**Mme DELORME Bénédicte**  
**M. TURPAULT Bernard**  
**Mme MOINE Nadia**  
**Mme BOUTET Alyssia**

Membres suppléants :

**M. AUGERON Grégoire**  
**M. MARILLEAU Wilfried**  
**Mme MARTIN Maryline**  
**Mme CLAIRVILLE Catherine**  
**Mme FRIZON Brigitte**

## 12 – Informations et Questions Diverses

- Commissions communales (tous les conseillers) vient qui veut.
- Info Marnois – réunion 26 mars 2026 à 18h00

La séance est levée à 21h00

Le Maire  
Germain GIROUARD



La Secrétaire,  
Alyssia BOUTET

